

# Service Public d'Assainissement Non Collectif

## Rapport sur le Prix et la Qualité du service 2023



# Service Public d'Assainissement Non collectif

Le SPANC :

en Régie directe avec contrat de prestation de services pour la réalisation des contrôles - société VEOLIA.

Missions obligatoires :

- Contrôle de conception;
- Contrôle de réalisation;
- Contrôle périodique du bon fonctionnement de l'installation et de l'entretien(tous les 7 ans).

Représente :

5 956 unités - estimation de 14 890 habitants concernés

Communes membres du SPANC Arc Sud Bretagne	Nombre d'installations redevances ANC 2023 (1)	Estimation population desservie (2)
AMBON	388	970
ARZAL	239	598
BILLIERS	42	105
DAMGAN	10	25
LA ROCHE-BERNARD	6	15
LE GUERNO	131	328
MARZAN	827	2 068
MUZILLAC	437	1 093
NIVILLAC	1 392	3 480
NOYAL-MUZILLAC	738	1 845
PEAULE	885	2 213
SAINT DOLAY	861	2 153
<b>TOTAL</b>	<b>5 956</b>	<b>14 890</b>

(1) Abonnés assujettis à la redevance annuelle

(2) Ration moyen territorial estimé à 2,5 habitants/foyers

# Service Public d'Assainissement Non collectif

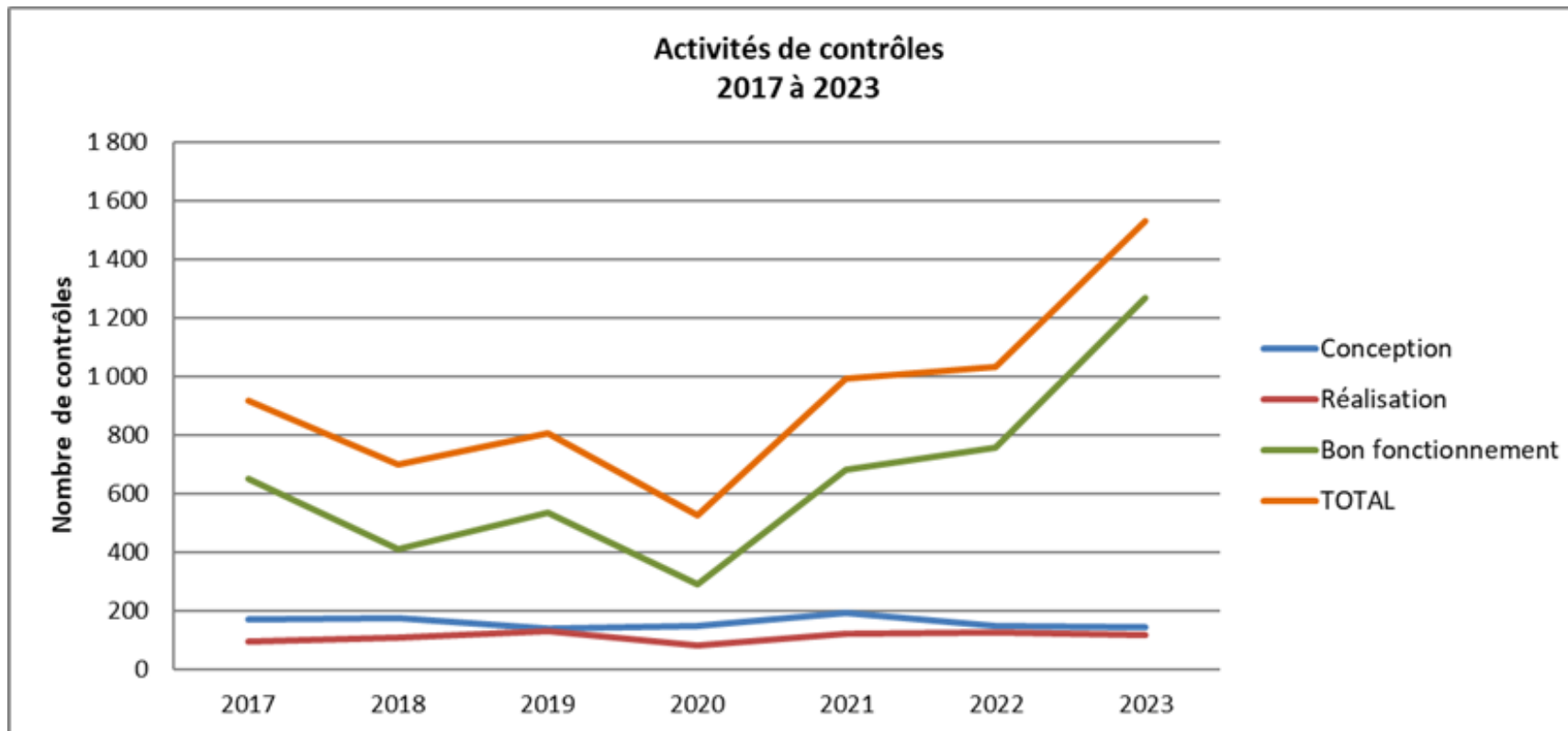
## Tarifs applicables en 2023 :

Inchangés par rapport à 2022

Intitulé de la redevance	Tarifs 2022 TTC (TVA à 10%) délibération du 7/12/2021	Tarifs 2023 TTC (TVA à 10%) Délibération du 13/12/2022
Contrôle périodique de bon fonctionnement (redevance forfaitaire annuelle)	25,80€	25,80€
Contrôle de conception et d'implantation	71,50€	71,50€
Contrôle de bonne exécution des travaux	132,00€	132,00€
Contrôle diagnostic de bon fonctionnement sur vente immobilière	121,00€	121,00€
Contre visite suite à un contrôle non conforme	38,50€	38,50€
Déplacement infructueux suite à une prise de rendez-vous	27,50€	27,50€

# Service Public d'Assainissement Non collectif

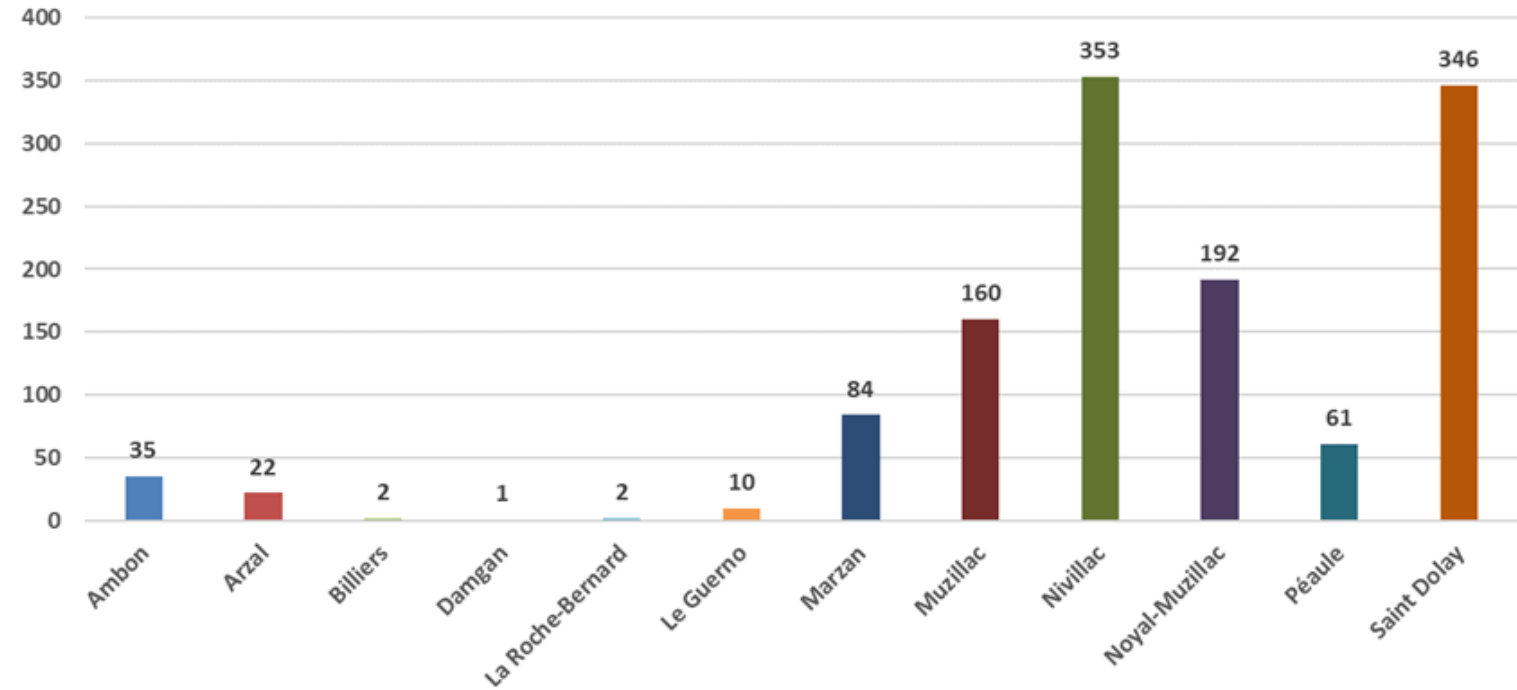
**1 531 contrôles**, ce qui représente une augmentation de 48% par rapport à 2022.



# Service Public d'Assainissement Non collectif

## 1 268 contrôles DIAGNOSTICS DE BON FONCTIONNEMENT

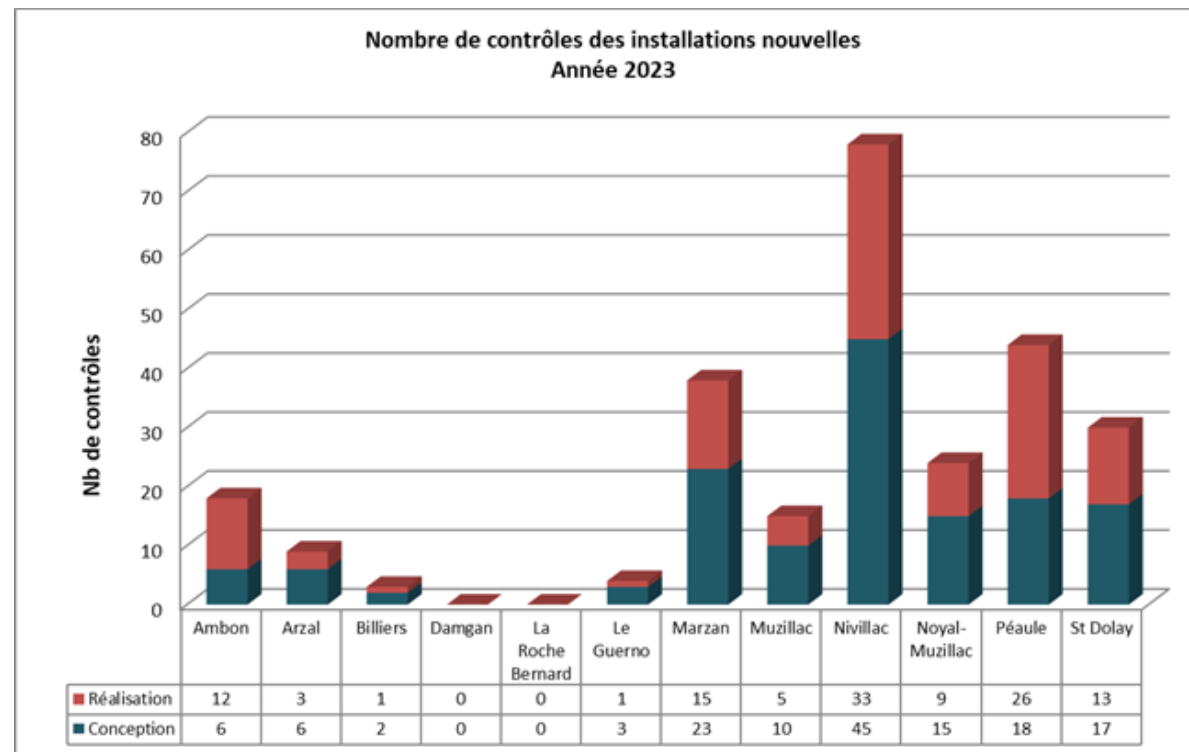
- 1 176 contrôles périodiques de bon fonctionnement périodique (+ 88%)
- 74 diagnostics sur vente immobilière (- 31%)
- 18 contrevisites (- 25%)



# Service Public d'Assainissement Non collectif

145 contrôles de CONCEPTION ET D'IMPLANTATION (– 3%)

118 contrôles de BONNE EXECUTION DES TRAVAUX (+ 6%)



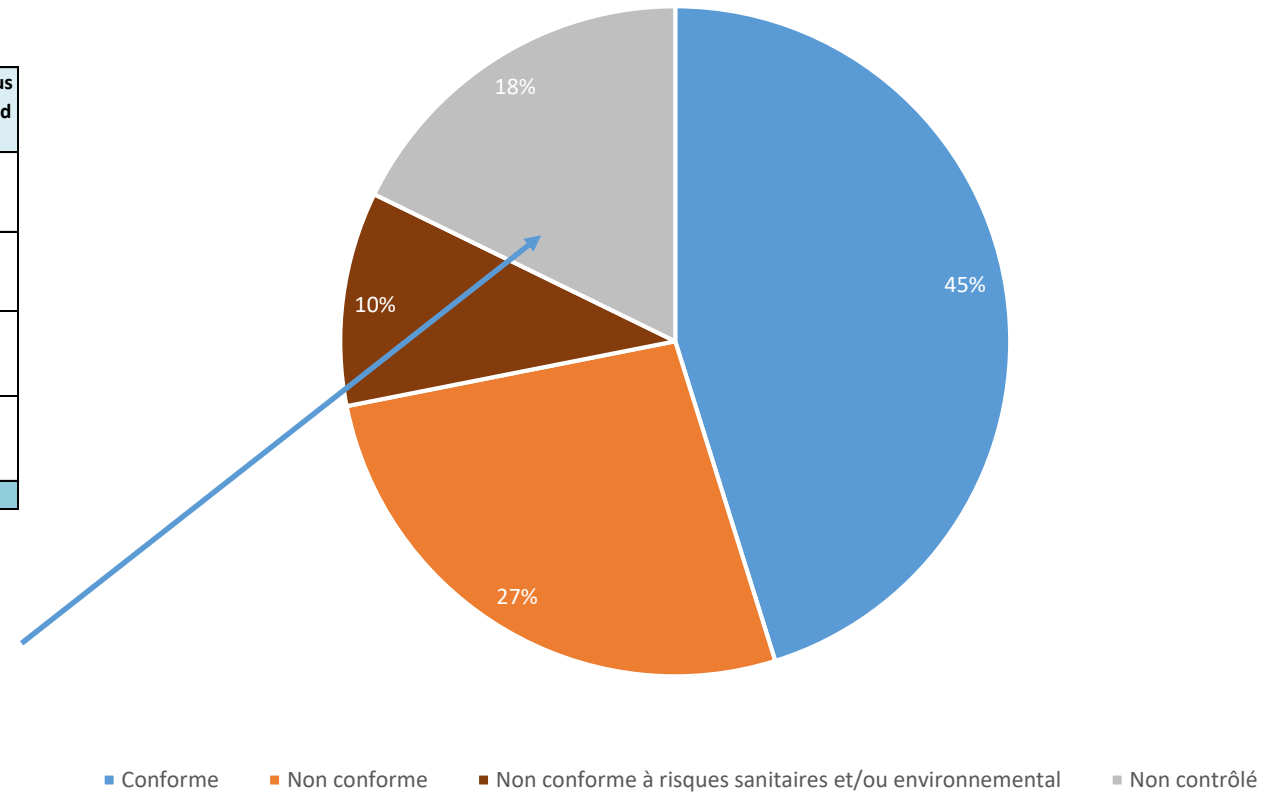
# Service Public Assainissement Non Collectif

Taux de conformité en 2023

Indicateur de performance :  
Répond à 100% aux exigences réglementaires

Missions du service public d'assainissement non collectif		Barème des points d'indice	Mise en œuvre SPANC Arc Sud Bretagne	Points obtenus SPANC Arc Sud Bretagne
Obligatoires	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	oui	20
	Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	oui	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	oui	30
	Pour les autres installations, délivrance de rapports diagnostic de fonctionnement et d'entretien au regard des prescriptions réglementaires	30	oui	30
<b>Total des points</b>		<b>100</b>	<b>Résultats</b>	<b>100</b>

18% d'unités non pas encore fait l'objet de contrôle.



# Service Public Assainissement Non Collectif

Bilan Financier :

Résultats 2023	
Section de fonctionnement	Section d'investissement
103 438,85 €	27 298,33 €

Dépenses de fonctionnement	2022	2023
Sous traitance générale	103 233,00 €	65 216,00 €
Honoraires	9 239,00 €	9 576,00 €
Dépenses de fonctionnement courant	6 241,00 €	7 325,00 €
Charges de personnel	71 147,00 €	73 319,00 €
Charges de gestion courante	- €	110,00 €

Recettes de fonctionnement	2022	2023
Redevances annuelles des usagers	130 708,00 €	133 433,00 €
Redevances sur prestation de service	39 620,00 €	31 080,00 €



# Service Public Assainissement Non Collectif



## **Perspectives 2024 :**

### **Programme de contrôles périodiques de bon fonctionnement :**

- Sur les communes de Muzillac (310 contrôles ) et Noyal-Muzillac (360 contrôles).
- Renouvellement des contrôles en fréquence de 7 ans sur les 12 communes

### **Instauration de pénalités en cas de non-respect de la réglementation :**

- obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC;
- dépassement des délais de mise en conformité,

### **Relance des usagers pour le contrôle périodique de bon fonctionnement**

### **Procédures de rappel des obligations de travaux de mises en conformité**

### **Consultation pour le renouvellement du marché de contrôles 2025-2029**